EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **17 février 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix sept février deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 février 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Grégory BERNARD, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Marion CANALES à Isabelle LAVEST, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre LAVIGNE, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Alparslan COSKUN, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Guillaume VIMONT**

Mesdames Fabienne MONTEL et Géraldine BASTIEN arrivent pendant la présentation de la question n°3 (fin des pouvoirs donnés à Madame Christiane JALICON et Monsieur Jean-Pierre BRENAS).

Rapport N° 44

RECRUTEMENT D'UN(E) CHARGÉ(E) DE DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE DU CENTRE VILLE AUPRÈS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - VILLE ATTRACTIVE

Aux termes de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents non titulaires dans 5 cas limitativement énumérés, dont 2 sont applicables aux communes de la strate démographique de Clermont-Ferrand.

- Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

- Pour les emplois de catégorie A, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Afin de renforcer l'attractivité commerciale de la Ville, un poste de chargé(e) de développement de l'attractivité commerciale auprès de la Direction Générale Adjointe – Ville attractive sera créé.

Compte tenu de la spécificité du poste, un engagement suffisamment long est nécessaire. Aussi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser, dans le cas où il n'est pas possible de pourvoir ce poste par voie statutaire, le recrutement d'un agent contractuel, pour une durée de 3 ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la loi 84-53 sus visée.

Les missions et compétences requises pour ce poste, ainsi que le cadre d'emplois de référence sont précisés dans le tableau ci-joint.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales de ce poste sont prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02 mars 2017

Le Maire,

Olivier BIANCHI

DESIGNATION	CATEGORIE	DUREE	CADRE D'EMPLOIS DE REFERENCE
Fonctions : chargé(e) de développement de l'attractivité commerciale du Centre Ville auprès de la Direction Générale Adjointe – Ville attractive **Missions :** - Pilotage général de la politique de renforcement de l'attractivité commerciale de la Ville ; - Elaboration et mise en œuvre du programme de réduction de la vacance commerciale ; - Conduite du projet de redynamisation du marché Saint Pierre et du plan de valorisation des marchés. - Contribution aux réflexions engagées par la Communauté Urbaine ayant un impact sur l'attractivité commerciale de la Ville-centre (aménagement commercial, règlement intercommunal de publicité, …). **Profil :** - Expérience en management commercial. - Expérience en gestion de projet.	A	3 ans	Cadre d'emplois de la filière administrative